

i2S
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1.365.133,27 €
Siège social : 28-30, rue Jean Perrin 33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

PESSAC, le 22 mars 2013

Cher (Chère) actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Mixte de notre Société qui se tiendra au siège social :

le 8 avril 2013 à 15 heures

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport du Directoire,
- Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes,

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Changement du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule de gestion par un Conseil d'Administration,
- Refonte des statuts,

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Nomination des membres du Conseil d'Administration,
- Constat de la poursuite du mandat des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce ; modalités de l'opération,

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation des actions rachetées,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public,

- Proposition d'augmentation de capital tendant à réserver une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la société dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 1^{er} alinéa du Code de Commerce,
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Conformément à la Loi, nous vous informons que vous pouvez voter à distance sur papier en nous adressant à l'adresse du siège social une demande de formulaire de vote à distance par écrit : elle doit être déposée ou reçue au siège social six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Par ailleurs, nous vous précisons que, pour être valable, le formulaire de vote à distance doit nous parvenir au siège social par tout moyen à votre convenance, au plus tard le jour de l'assemblée générale et avant l'heure de la réunion.

Enfin, nous vous précisons que les questions écrites doivent être adressées au siège social, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au président du Directoire, soit par voie de communication électronique à l'adresse suivante : AG_i2S@i2S.fr. Elles doivent être adressées au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'assemblée et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Nous vous prions de croire, Cher (Chère) Actionnaire, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Directoire